



AVIS PUBLIC

aux intéressés de la MRC de Bécancour

AVIS est donné par la soussignée Valérie Le Jeune, directrice du greffe et des finances de la MRC de Bécancour, que le conseil des maires, lors d'une séance qui s'est tenue le 15 avril 2026, à 19 h 30 à la Salle du conseil des maires située au 3689, boul. Bécancour (secteur Gentilly) 2^e étage, a adopté le règlement #424 intitulé « Règlement administratif de régie interne en matière de transport adapté et de transport collectif »

Le présent règlement a comme objectif d'établir des règles de régie interne en matière de transport adapté et collectif afin d'assumer une meilleure gestion administrative depuis que la MRC de Bécancour a déclaré ses compétences en matière de transport adapté et de transport collectif le 17 juillet 2025.

Ledit règlement prévoit, entre autres, les clauses relatives pour chacun des types de transport offert, soit, transport adapté, transport collectif et transport en commun. Il intègre aussi les obligations des usagers, responsables ou accompagnateurs ainsi que des chauffeurs.

Donné à Bécancour, ce 16 avril 2026

Valérie Le Jeune
Directrice du greffe et des finances
MRC de Bécancour